



Syndicat National FORCE OUVRIÈRE des Finances Publiques

Filière Fiscale - CAP Nationale « C » des 18 et 27 novembre 2009 : Premières affectations des Stagiaires 2^{ème} tranche

Déclaration liminaire des élus F.O.-DGFIP

« Nous tenons aujourd'hui une des dernières CAP de mouvement de personnel avant les suppressions d'emplois prévues pour l'année 2010.

FORCE OUVRIÈRE dénonce avec force le nombre toujours croissant de suppressions d'emplois dans notre Ministère (3 020 annoncées pour 2010).

Ces suppressions frappent aujourd'hui une Direction Générale des Finances Publiques déjà exsangue.

F.O.-DGFIP constate hélas que la faiblesse du recrutement global au niveau de la catégorie C n'apporte pas une bouffée d'oxygène suffisante et indispensable à notre administration.

Depuis plusieurs années, nous dénonçons le manque criant d'agents C dans les services et l'impact catastrophique sur les conditions de travail.

Les agents des Impôts subissent chaque jour :

- l'impossibilité de faire leur travail,*
- l'insuffisance des effectifs,*
- l'accumulation des tâches,*
- l'envahissement des notes, des instructions, des indicateurs,*
- les difficultés à recevoir les contribuables et bien les renseigner,*
- le constat d'une déqualification professionnelle surtout dans les nouvelles structures,*
- des pressions hiérarchiques liées à la notion d'objectifs et au travail à flux tendu.*

F.O.-DGFIP condamne, cette politique d'emplois et ces conséquences particulièrement intolérables et préjudiciables à l'exercice des missions de service public et aux conditions de travail des agents de la DGFIP.

La superposition des suppressions d'emplois et réformes de structures génère de plus en plus de difficultés en matière d'affectations et ferme un très grand nombre de départements. Cela entraîne notamment pour les stagiaires des difficultés financières qui les conduisent parfois à renoncer au bénéfice du concours et ce malgré les problèmes d'emplois en général.

De plus le manque criant de logements sociaux en région parisienne comme dans les grosses directions de province débouche souvent sur des conditions de vie limite indécentes.

En matière d'affectations nous dénonçons également l'affectation quasiment systématique « à la disposition du Directeur » alors que dans ces mêmes directions il existe des résidences fortement déficitaires.

Nous rappelons également notre attachement au respect des règles de gestion et d'affectation et notre opposition au concours régional.

F.O.-DGFIP affirme que la formation professionnelle constitue un élément indispensable pour garantir un service public de qualité dans le cadre d'une fonction publique laïque et républicaine.

La mise en place d'une formation commune à tous les agents de la DGFIP ne doit pas servir de prétexte à une minoration de la qualité et à la disparition des spécificités. Elle ne doit pas non plus se faire au détriment des agents.

En matière de formation initiale, cette formation doit intégrer toutes les missions exercées au sein de la DGFIP. Elle doit également intégrer un volet de préparation au premier emploi permettant aux agents de mieux appréhender leur arrivée dans les services.

Nous vous rappelons que notre exigence d'un véritable tutorat du stagiaire pendant toute la durée de sa formation, ce que les suppressions d'emplois massives des postes C rendent quasiment impossible.

F.O.-DGFIP rappelle son opposition au recrutement PACTE junior et réaffirme son attachement au recrutement par concours.

Dans une période d'interrogation sur l'harmonisation des droits et garanties des agents de la DGFIP, nous rappelons notre attachement à la règle de l'ancienneté administrative, qui pour nous est une règle de gestion objective et compréhensible de tous ».

Les représentants de F.O.-DGFIP Filière Fiscale
Annick BAYER - Tony PLUMAIN

Résultat du mouvement de 1^{ères} affectations au 4 janvier 2010

Lauréats appelés au 4 janvier 2010	125
Stagiaires affectés au projet	118
Stagiaires affectés après la CAP	118
Lauréats renonçant avant la CAP	7
Cas évoqués lors de la CAP (dont 18 par F.O.-DGFIP)	35
Modifications des affectations après CAP	24

BULLETIN D'ADHESION



NOM : PRÉNOM :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O.-DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu

Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques
45-47, rue des Petites Écuries 75484 PARIS Cedex 10

Téléphone : 01.47.70.91.69 - Télécopie : 01.48.24.12.79 - e-mail : contact@fo-dgfip.fr

C.P.P.P. (en cours d'instruction) - Imprimé au siège du Syndicat National - Directeur de la publication : Jean Yves BRUN